

# Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie  
universitaire  
19 octobre 2015

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 21 septembre 2015 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la Présidence de M. Didier PELTIER, vice-président de la CFVU.

<b>PELTIER Didier – Vice-Président CFVU</b>	<b>Présent</b>
ALENET Wilhelmine suppléante : Marine PAILLOT	Absente
ALLAIN Philippe	Présent
ARTUS Rémy suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	Absent
AVIGNON Carole	Présente
BALLOUCHE Aziz	Excusé, donne procuration à Pascal LENOIR
BORDET Laurent	Excusé, donne procuration à Christelle TRAON
BOUCHÉ Tatiana suppléant : Arthur PIRAUX	Absente
CALENDA Alphonse	Excusé, donne procuration à Didier PELTIER
SANTOS VALERIO Margarida Suppléant : Yacine GHANAY	Absente
CHAS Corentin suppléante : Charlotte VIAIRON	Excusé, donne procuration à Nicolas PELLERIN
COUTANT Régis	Absent
CULLIERE Aurore suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	Absente
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Anne-Laure	Absente
DIALLO Cheick Tidiani suppléante: DIABATE Djelika	Absent
DODIER Loulou suppléante : Léa CLAVIER	Absente
DUCHÊNE Thibaut suppléant : Martial LAUNAY	Présent
Cindy GOUGEON Suppléant :	Présente, puis donne procuration à Fabrice GUÉRIN
GROS Olivia suppléante: PELLETIER Léonie	Absente
GUERIN Fabrice	Présent
HULSMANN Guido	Excusé, donne procuration à Sabine MALLET
LAHEURTE Cyrille	Excusé, donne procuration à Didier PELTIER
LEMAIRE Félicien	Excusé, donne procuration à Christophe DANIEL
LENOIR Pascal	Présent
LERICHE Philippe	Excusé, donne procuration à Christophe DANIEL
LEVAILLANT Mathieu suppléante : GELINEAU Florine	Absent
LUSSON Nathalie	Excusée, donne procuration à Christelle TRAON
MALLET Sabine	Présente
NEAU Elise suppléant : MAHMAL Youssef	Absente
PALMERO Sandra	Excusée, donne procuration à Sabine MALLET
PELLERIN Nicolas suppléant : PÉNARD Adrien	Présent
PÉRON Maurine Suppléante : COZIC Elisa	Présente
PLAUD Ghislaine	Présente
PENCHAUD Anne-Laurence	Absente

DORÉ Christophe	Absent
RULENCE David	Absent
SEASSAU Aymeric	Absent
TRAON Christelle	Présente
VIDAL Stéphane Suppléant : Axel NEAU	Présent

◆ **Membres présents invités :**

M. SAINT-ANDRE, Président de l'Université d'Angers

M. VIOLIER, Directeur de l'UFR ESTHUA

M. SCHAUB, Doyen de la faculté de Sciences

<b>1. Informations</b> .....	5
1-1 Rapport d'autoévaluation de l'Université d'Angers.....	5
1-2 Opération « M'essayer, c'est m'adopter ».....	6
1-3 Effectif des primo-entrants au 16 octobre 2015.....	6
<b>2. Prospective</b> .....	7
2-1 Bilan du SUIO-IP et Info Campus 2015.....	7
2-2 Bilan de la mission LANSAD.....	8
<b>3. Affaires générales</b> .....	8
3-1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 21 septembre 2015.....	8
<b>4. Enseignement et conventions</b> .....	8
4-1 Organisation de l'élaboration de l'offre de formation en vue de l'accréditation.....	8
4-2 Cadrage relatif à l'évaluation des stages.....	8
4-3 Réglementation relative aux années de césure.....	8
<b>5. Vie étudiante</b> .....	9
5-1 Projet de « label associations étudiantes de l'Université d'Angers et procédure de labellisation.....	9
5-2 Dossiers FSDIE.....	10

M. PELTIER ouvre la séance à 14h30.

## **1. Informations**

### 1-1 Rapport d'autoévaluation de l'Université d'Angers

M. PELTIER présente le document de politique en matière de formation.

M VIDAL remarque que l'Université doit se doter d'une vraie stratégie quant à l'augmentation des effectifs, car le nombre d'étudiants ne cessera d'augmenter au cours des vingt prochaines années. Il rappelle que le taux d'encadrement à la faculté de LLSHS demeure trop faible et que cette même problématique existe en faculté de Sciences.

Enfin, M. VIDAL s'étonne que le sujet de la CoMUE UBL ne soit pas plus approfondi, notamment au vu du récent avis du CNESER relatif à la création de la CoMUE UBL (pour mémoire : 32 voix pour, 43 voix contre et 9 abstentions). Il s'interroge ainsi sur son avenir et sur son fonctionnement. Il rappelle que ce projet est amené à évoluer rapidement et de manière importante. Il exprime des doutes concernant la répartition équitable de l'offre de formation sur le territoire couvert par la CoMUE.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'il ne s'agit ici que d'une reformulation du document d'autoévaluation.

Il partage l'avis de M. VIDAL sur la question du budget et des moyens alloués à l'Université. Il rappelle que la situation est préoccupante et que cela ira en s'aggravant. Il ajoute qu'il a présenté en CA du 8 octobre 2015, une motion qui a été adoptée à l'unanimité. Cette motion rappelait la faiblesse des moyens financiers attribués à l'Université. Il regrette par ailleurs que peu de personnes se soient déplacées à la manifestation du 16 octobre 2015.

Il rappelle que la CoMUE sera mise en place malgré l'avis du CNESER, puisque les 27 établissements de la CoMUE UBL en ont adopté les statuts.

M. VIDAL rappelle que même si le problème du budget est national il n'en demeure pas moins que des choix seront à opérer à court terme, notamment au niveau de la négociation avec les acteurs locaux et les collectivités.

M. SAINT-ANDRÉ explique que le débat autour des moyens alloués aux universités est bien présent. En revanche, il n'entend pas que l'on dénonce l'Université d'Angers sur son manque d'actions.

Il souligne que l'Université a la chance de nouer des partenariats avec des collectivités qui investissent beaucoup d'argent pour l'Université d'Angers au moyen de programmes pluriannuels. Il rappelle que ces collectivités font également face à des difficultés financières. Il remarque néanmoins que le conseil général investit pour l'enseignement supérieur privé et non pour l'enseignement supérieur public.

Suite à la présentation du rapport d'autoévaluation, M. PELLERIN remarque qu'il pourrait être opportun que les étudiants puissent faire davantage de stages au cours de leur cursus.

M. PELTIER répond qu'il s'agit en effet d'une intention du législateur.

M. SAINT-ANDRÉ présente le document de politique en matière de recherche ainsi que la déclaration des axes stratégiques de développement pour le prochain contrat quinquennal.

MME AVIGNON demande au président pourquoi, dans sa présentation des axes stratégiques de développement, la parité est abordée sous la forme interrogative.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il recommande vivement que la future équipe de direction soit paritaire.

MME AVIGNON se réjouit que la notion de parité soit inscrite dans les objectifs de la note d'accréditation.

### 1-2 Opération « M'essayer, c'est m'adopter »

M. PELTIER rappelle que la seconde opération « M'essayer, c'est m'adopter » aura lieu la semaine du 8 au 12 février 2016.

Il souhaite que l'ensemble des composantes s'investissent dans cette opération et encourage une communication cohérente autour de ce dispositif.

M. DUCHÊNE trouve ce dispositif original et s'interroge sur le déroulement de cette opération. M. PELTIER répond que les cours sont programmés sur une semaine entière, afin de permettre aux futurs étudiants de suivre le plus grand nombre d'enseignements, sous réserve d'un nombre de places suffisant pour chaque créneau sollicité.

MME AVIGNON regrette que dans le cadre de cette opération les lycéens ne se fassent pas connaître. Elle se demande s'il ne serait pas envisageable de structurer l'accueil des lycéens, afin de leur permettre de prendre contact avec l'enseignant quelques minutes avant le début des cours.

M. SAINT-ANDRÉ répond que l'idée est excellente, et qu'il convient en effet de voir comment cela peut être mis en place dans les composantes.

MME TRAON rappelle qu'à l'ISTIA, il est proposé aux lycéens de se présenter à l'enseignant quelques minutes avant le début des cours, mais il s'avère que ces derniers ne le font pas.

M. PELLERIN s'interroge sur l'implication des étudiants dans ce processus.

M. PELTIER répond que les tuteurs d'accueil présents dans chaque composante sont des étudiants formés pour accueillir les lycéens dans le cadre d'opérations telles que « M'essayer, c'est m'adopter ». Il souligne toutefois la nécessité d'une organisation décentralisée de ce type de manifestation.

### 1-3 Effectif des primo-entrants au 16 octobre 2015

M. PELTIER présente les effectifs des primo-entrants au 16 octobre 2015. 3 902 étudiants primo-entrants sont inscrits cette année à l'Université d'Angers.

M. SCHAUB demande s'il est possible qu'un bilan des primo-entrants PluriPass soit proposé.

M. SAINT-ANDRÉ répond positivement, en précisant que cela sera présenté en décembre.

## 2. Prospective

### 2-1 Bilan du SUIO-IP et Info Campus 2015

M. PELTIER présente le bilan du SUIO-IP 2015.

MME AVIGNON remarque qu'il existe une réelle difficulté avec les étudiants mahorais, dont le niveau linguistique est très insuffisant et dont l'adaptation au système universitaire angevin est très difficile. Elle est consciente que le problème ne peut être réglé par le dispositif Transver'Sup. Elle souhaite savoir quel est le dispositif adéquat pour cette population.

M. PELTIER répond que le programme DARE (pour mémoire : **D**ispositif d'**A**ide à la **R**éussite des **É**tudiants) semble le plus adapté. Il donne l'exemple de l'Université de Grenoble qui a mis en place un dispositif à l'attention des titulaires d'un baccalauréat technologique, mais que ce dispositif est aujourd'hui très fragile. Il rappelle que la préconisation vis-à-vis de ce public reste l'orientation vers les BTS ou des formations en adéquation avec leurs études secondaires. Le dispositif DARE correspondrait davantage à des étudiants titulaires d'un baccalauréat général ou technologique.

MME AVIGNON demande si le dispositif DARE tiendra compte des multi sites.

M. PELTIER répond qu'à ce jour, cela demeure compliqué. En revanche, cela peut devenir intéressant pour le site de Cholet si un groupe s'y constitue.

MME AVIGNON souhaite savoir quelle articulation sera proposée avec les L1 de mises à niveau déjà existantes.

M. PELTIER précise que les mises à niveau proposées sont basées sur les tests de positionnement qui ont lieu en début d'année universitaire. Ces tests ciblent les étudiants qui peuvent potentiellement bénéficier du dispositif DARE.

M. SCHAUB attire l'attention des membres sur la nécessité de distinguer les L1 qui se déroulent en 2 ans des L1 de mises à niveau. Il précise qu'il est bien question ici de la L1 mise à niveau.

MME AVIGNON s'interroge sur le calendrier de mise en œuvre du dispositif DARE.

M. PELTIER répond que cela est prévu pour la rentrée universitaire 2016. Il ajoute que des postes d'assistants pédagogiques, pourraient concerner les étudiants de Master 2 MEEF non lauréats du CAPES.

MME MALLET demande si seuls les boursiers peuvent être bénéficiaires du dispositif DARE.

M. PELTIER répond que les bénéficiaires seront les étudiants boursiers et les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel, comme prévu par les critères fixés pour l'éligibilité au FSE (fonds social européen).

## 2-2 Bilan de la mission LANSAD

MME WILKNSON présente le bilan de la mission LANSAD (**L**Angues pour **S**pécialistes d'**A**utres **D**isciplines) et les différentes actions menées dans le cadre de cette mission.

M. PELTIER précise que le taux de succès au CLES est de l'ordre de 25 à 50 %.

### **3. Affaires générales**

#### 3-1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 21 septembre 2015

Le procès-verbal du 22 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **4. Enseignement et conventions**

#### 4-1 Organisation de l'élaboration de l'offre de formation en vue de l'accréditation

M. PELTIER présente l'organisation de l'offre de formation en vue de l'accréditation, qui correspond à la vague 2 de la procédure d'accréditation. Il ajoute que la CFVU du 7 décembre 2015 devra approuver l'architecture de l'offre de formation.

M. SCHAUB explique que les composantes devaient faire remonter en urgence les dossiers d'accréditation pour la semaine précédant la CFVU. Il se demande où se situait l'urgence.

M. PELTIER répond que cela s'inscrit dans les exigences demandées par la CoMUE, avec notamment une réflexion sur la coordination des projets pour la mi-décembre 2015. Il ajoute que seront très prochainement transmises les fiches AOF, qui reprennent les différentes questions soulevées.

#### 4-2 Cadrage relatif à l'évaluation des stages

M. BAUPIN présente le cadrage relatif à l'évaluation des stages.

M. PELTIER insiste sur l'importance de mettre en place cette logistique, qui répond pleinement à l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

#### 4-3 Réglementation relative aux années de césure

M. PELTIER présente la réglementation relative aux années de césure (circulaire n°2015-122 du 22 juillet 2015). Il précise que les membres de la CFVU devront acter la mise en place de cette réglementation à la rentrée universitaire 2016. Néanmoins, il précise que pour l'année universitaire 2015-2016, les demandes seront traitées au cas par cas.

Il ajoute que les membres du bureau de la CFVU se réuniront en groupe de travail afin de définir les modalités de la mise en œuvre des années de césure.



La réglementation relative aux années de césure, et plus particulièrement l'application du cadre réglementaire à compter de la rentrée universitaire 2016, est approuvée à l'unanimité.

## 5. Vie étudiante

### 5-1 Projet de « Label associations étudiantes de l'Université d'Angers » et procédure de labellisation

M. MORICE présente le projet de « Label associations étudiantes de l'Université d'Angers » ainsi que la procédure de labellisation. Il propose pour ce faire un comparatif entre le label voté par le CA en mai 2011 et le projet tel que présenté à la CFVU du 19 octobre 2015.

Il précise les changements majeurs entre les deux documents, à savoir l'introduction d'une procédure d'obtention du label, l'attribution d'une adresse électronique aux seules associations labellisées, le versement d'une aide de fonctionnement non reconductible de 300 € par association ou encore un encadrement plus rigoureux du renouvellement du label.

M. PELLERIN émet quelques réserves concernant l'article 8 relatif à la durée du label pour l'année universitaire en cours et sur les modalités de renouvellement du label.

MME PÉRON répond que cet article assure non seulement un label, mais aussi un accompagnement à l'association étudiante.

M. VIDAL ajoute qu'un encadrement ne peut être que bénéfique.

Le projet de « Label associations étudiantes de l'Université d'Angers » et la procédure de labellisation sont approuvés à l'unanimité.

[5-2 Dossiers FSDIE](#)

M. MORICE présente les projets FSDIE des associations AGENA, BDE ECO, AEM MIAF et Fé2A.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Subvention proposée accordée</b>
<b>AGENA</b>	GALA du 21/11/2015	<b>1100.00 €</b>
<b>BDE ECO</b>	CONGRES NATIONAL 6/7/8 NOVEMBRE 2015	<b>1160.00 €</b>
<b>AEM MIAF</b>	VOYAGE DECOUVERTES CULTURELLES A PARIS 22/23 OCTOBRE 2015	<b>542.00 €</b>
<b>Fé2A</b>	ANJOUR BY NIGHT – OCTOBRE 2015	<b>200.00 €</b>
<b>Total dossiers FSDIE</b>		<b>3002.00 €</b>
<b>DEPENSES ANNEXES CAMPUS DAY</b>	PROGRAMMATION/ANIMATION TRANSPORT RESTAURATION	<b>12530.00 €</b>

Les dossiers FSDIE sont approuvés à l'unanimité.

M. MORICE détaille également les dépenses occasionnées lors de Campus Day 2015. Ces dépenses sont actées par la CFVU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,**  
*Jean-Paul SAINT-ANDRÉ*

**Le Vice-président de la CFVU  
de l'Université d'Angers**  
*Didier PELTIER*

**ANNEXES :**

- Diaporamas des points suivants :
  - Bilan du SUIO-IP
  - Bilan de la mission LANSAD
  - Cadrage de l'évaluation des stages
  - Années de césure
- Label associations étudiantes de l'Université d'Angers